



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 6293

Texte de la question

M Michel Destot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur l'insuffisance de la prise en compte de l'accessibilité aux handicapés des logements anciens réhabilités. Il est certain que les caractéristiques de ces logements ne permettent pas toujours de les rendre accessibles aux handicapés. Toutefois, une incitation de la part des services du ministère permettrait une meilleure prise en compte de cette demande. Au moment où le secrétaire d'Etat aux handicapés lance un plan d'action destiné à améliorer la vie quotidienne des handicapés, il lui demande donc d'envisager des mesures concrètes visant à améliorer chaque fois que possible l'accessibilité aux handicapés des logements réhabilités.

Texte de la réponse

Reponse. - Il existe actuellement des financements qui permettent de rendre accessible le parc de logements anciens aux personnes handicapées : prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) accordée aux propriétaires ; subvention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) aux propriétaires ou aux locataires du secteur privé ; subvention ou prêt accordés aux personnes handicapées dans le cadre du « 1 p 100 employeur » ; subvention accordée aux bailleurs sociaux, organismes d'HLM, SEM (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale/PALULOS). Cette dernière subvention est plus particulièrement destinée à la réalisation de travaux de réhabilitation. Il existe également des crédits inscrits au chapitre 6548, article 30, qui permettent de financer des études pré-opérationnelles pour la réalisation de travaux d'accessibilité. La subvention peut atteindre 50 p 100 du coût de l'étude. Une réflexion est par ailleurs en cours sur l'amélioration de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6293

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3503